La porte doit être équipée :
– d'un vitrage avec coefficient U⩽ 0,9 W/(m²K).
– d'un encadrement à faible conduction thermique, sans cordon chauffant.

4. Durée de vie conventionnelle :

7 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

14 100 kWh cumac.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-13**

Système de mise au repos automatique de blocs autonomes d'éclairage de sécurité

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire réservés à une utilisation professionnelle.
Sont exclus les établissements en exploitation permanente (hôpitaux, maisons de retraite, hôtels).

2. Dénomination :

Installation d'un système de mise au repos automatique de BAES asservi à la coupure générale de l'éclairage normal, permettant de couper l'alimentation électrique de ces blocs pendant les périodes de fermeture ou de non-exploitation, tout en préservant leur aptitude à remplir leurs fonctions de sécurité.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Installation réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

10 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

400 kWh cumac × N.

N = nombre de blocs commandés par l'automatisme de mise au repos.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-14**

Meuble frigorifique de type vertical avec uniquement éclairage en fronton

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux de commerces de distribution alimentaire.

2. Dénomination :

Mise en place d'un meuble frigorifique de vente de type vertical avec un éclairage en fronton et sans éclairage incorporé aux étagères.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle :

7 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

5 700 kWh cumac × L.

L = longueur du meuble frigorifique en mètres linéaires.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-15**

Système de régulation des cordons chauffants d'une porte d'armoire verticale à froid négatif

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux de commerces de distribution alimentaire.